

NATIONS UNIES

CONSEIL
DE TUTELLE



Distr.
LIMITEE
T/COM.11/L.333
4 septembre 1959
FRANCAIS
ORIGINAL : ITALIEN

COMMUNICATION DE LA "GREAT SOMALIA LEAGUE", SECTION DE GAROE,
CONCERNANT LA SOMALIE SOUS ADMINISTRATION ITALIENNE

(Distribuée conformément à l'article 24 du règlement intérieur du Conseil de tutelle)

Note du Secrétariat : Cette communication a été transmise au Secrétaire général par le Conseil consultatif des Nations Unies pour le Territoire sous tutelle de la Somalie sous administration italienne.

Garoué, le 26 avril 1959

S.E. le Ministre de l'intérieur, MOGADISCIO

Copies : S.E. l'Administrateur en chef

S.E. le Premier Ministre

Le Commandant du corps de police

Le Conseil consultatif des Nations Unies MOGADISCIO

Le Comité local de la GSL a l'honneur d'appeler votre attention sur l'incident qui s'est produit le 15 mars 1959 à Garoué.

Ce jour-là, vers 8 heures du matin, la police locale a arrêté le secrétaire du parti susmentionné. Vers 8 h. 45, notre Comité s'est rendu au Bureau de district et a demandé au délégué pourquoi le secrétaire avait été arrêté. Le délégué nous a répondu qu'il irait immédiatement au poste de police et ferait libérer le secrétaire. Satisfaits de sa promesse, nous avons quitté le Bureau et nous nous sommes mis à marcher pour rentrer au village. A peine étions-nous arrivés au marché que des policiers armés ont fait irruption avec leur inspecteur, qui a crié aussitôt : "Que tous les jeunes Somalis de la Ligue se rassemblent à part" et la police a tiré immédiatement trois coups de feu sur Mohamed Ahmed, dit Ar, qui a été atteint de deux balles; la troisième l'a manqué. A peine était-il tombé à terre qu'un des policiers s'est précipité et lui a écrasé la tête à coups de pied, le croyant mort. Tout cela s'est passé au marché. Environ 500 coups de

feu ont encore été tirés et deux personnes ont été blessées : Farah Hassan Mohamed Adde et Tùluh Hagi Mahmud. Deux grenades lacrymogènes ont été également lancées avec un fusil.

Cette même matinée, la police a arrêté 124 hommes et 40 femmes avec leurs nouveau-nés et leurs enfants mineurs. Ils ont tous été enfermés dans une pièce d'environ quatre mètres sur quatre; ils y étaient si à l'étroit qu'ils devaient s'entasser les uns sur les autres, ne pouvaient s'asseoir ni dormir et étaient obligés de rester debout nuit et jour. Ils ont souffert pendant neuf jours parce qu'on ne leur donnait pas d'eau à boire et ils ont été tourmentés par la faim pendant trois jours parce qu'ils n'avaient rien à manger.

Sur 164 personnes arrêtées, 121 ont été relâchées et sont restées à Garoué. Les 59 autres, soit 18 femmes et 41 hommes, ont été transférées à la prison de Bosaso; pendant le voyage, elles ont souffert de la faim parce qu'elles n'ont pas reçu de vivres.

Après 46 jours d'emprisonnement, elles ont été relâchées à Bosaso, mais n'ont pas été ramenées à Garoué où elles avaient été arrêtées et d'où elles avaient été transférées à Bosaso.

Plus de 30 personnes souffrent des coups qu'elles ont reçus de la police et quelques-unes d'entre elles crachent du sang. Certaines des personnes arrêtées ont perdu leur bétail qui avait été abandonné et elles ne savent pas où se trouvent leurs familles qui sont parties à cause de la disette.

Notre direction a été fermée et nous ne pouvons savoir si des dégâts ont été faits.

Nous prions S.E. le Ministre de bien vouloir étudier la présente affaire, car nous ne sommes pas responsables d'une situation qui n'a pas été causée par nous et nous avons été arrêtés injustement.

Veuillez agréer, etc.

COMITE GSL DE GAROUE

Le secrétaire

(Mohamed Abdulle)

(signature en arabe)
